# 

* Date : 02-04-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004709623
* Auteur :

Tribunal de premiere instance de Liège
L'an 2004, le 29 mars.
Au greffe du tribunal de première instance de Liège,
A comparu :
Arce, Janick Yvette Clémentine Ghislaine, née à Liège, le 15 mars 1966, domiciliée à 4400 Flémalle, rue de l'Alouette 44, agissant en qualité de mère, exerçant l'autorité parentale sur ses enfants mineurs d'âge :
Becken, Manon Frédérique Gilberte Juliana Ghislaine, née à Montegnée, le 23 octobre 1991,
Becken, Romain Grégory Fabienne Satanio Ghislain, né à Liège, le 2 novembre 1998.
A ce autorisée par ordonnance de la justice de paix du canton de Grâce-Hollogne rendue en date du 12 mars 2004, ordonnance produite en copie conforme, et qui restera annexée au présent acte.
laquelle comparante a déclaré es qualités :
Accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Becken, Luc Jules Joseph, né à Ougrée le 24 novembre 1962, de son vivant domicilié à Flémalle, rue de l'Alouette 44, et décédé le 19 février 2004 à Flémalle.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, la comparante déclare faire élection de domicile en l'étude de Me Yves Godin, notaire à 4000 Liège, rue Bassenge 47.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé au domicile élu dans les trois mois de la présente insertion.
Le greffier, (signature illisible).